

*Marine marchande du Canada—Loi*

... nous ne sommes pas d'accord pour donner au gouvernement un chèque en blanc qui lui permette d'établir une tarification dont nous ne savons encore rien.

**L'Association Dominion Marine a déclaré:**

... cela pourrait contribuer à hausser de \$1.65 la tonne par rapport à l'an dernier les frais de transport par la voie maritime. Étant donné que le trafic a déjà baissé de 20 p. 100 comparativement à 1984, cette hausse risque d'avoir un impact considérable sur le trafic futur.

L'Office de commercialisation des pommes de terres de l'Île-du-Prince-Édouard a aussi protesté contre cette disposition. C'est là une des raisons de la défaite du gouvernement conservateur à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est l'article 4, ce complot du gouvernement fédéral conservateur pour établir des frais d'usagers, qui va nuire à la région de l'Atlantique.

**M. Angus:** Ils ont reçu le message.

**M. Rodriguez:** Le message leur a été livré. Les conservateurs n'ont décroché que onze sièges dans toute la province.

Voici ce que l'Office de commercialisation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard avait à dire au sujet de cette disposition:

Tout l'argent dépensé au fil des ans pour revaloriser ce port d'embarquement (Summerside) sera perdu si les frais de dragage sont répercutés sur l'usager, parce que le commerce maritime va disparaître tout simplement.

Finalement, l'ex-ministre des Pêches de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, un conservateur, a dit ce qui suit:

À cause de la Loi sur les pêches, les pêcheurs payent un droit d'accès à la ressource du domaine public qu'ils exploitent, sous forme de droits de permis personnels et de bateaux. J'estime que c'est à l'autorité qui délivre ces permis, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, de fournir l'accès aux ressources pour lesquelles elle délivre les permis aux pêcheurs.

Il a dit cela avant d'être défait, et les conservateurs ont compris le message. Ils ont été défaits.

Je dis aux députés conservateurs qui représentent le Canada de l'Atlantique que le temps est venu de se repentir. C'est le moment de le faire. S'ils ne font pas marche arrière sur l'article 4, c'en est fait d'eux aux prochaines élections fédérales. Avis aux intéressés.

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, je prends la parole à propos de ces motions pour demander un peu de bon sens dans la discussion de ces projets de loi qui sont censés être dans l'intérêt des citoyens canadiens et, en particulier, dans ce cas-ci, des citoyens du Québec où passe la voie maritime. Cette voie maritime est un lien vital pour la vie et l'économie de notre province. Je pense qu'il serait au moins irresponsable, voire même injuste, d'augmenter de cette façon les frais supportés par les pêcheurs.

Comme nous le savons tous, le secteur de la pêche est particulièrement déprimé en ce moment. Les pêcheurs, qui connaissent de graves problèmes, demandent des dégrèvements. J'estime que leur requête est très raisonnable. Plutôt que de nous opposer au projet de loi par principe, nous recommandons un délai, de sorte que nous puissions étudier, d'un point de vue intelligent, les effets négatifs possibles de l'article 4 du projet de loi C-75.

Je pense que le ministre serait déconcerté si nous laissons adopter ce projet de loi. En le retardant, nous lui éviterions bien des soucis. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait été ravie si nous avions demandé un délai jusqu'à la publication du rapport de la Commission Forget. Si nous l'avions fait, elle ne serait pas embarrassée comme elle l'est maintenant par la réaction aux prestations d'assurance-chômage et aux indemnités de départ.

En un sens, l'article 4 donne au ministre le droit d'imposer des frais, mais il ne dit pas au public pourquoi on lui demande de l'argent. Grâce à cet article, le ministre peut décider du sort de certaines personnes sans que celles-ci sachent ce qu'il va faire d'eux. Quelle en sera l'influence sur la qualité de vie? Je voudrais recommander que l'on s'informe sur le malaise croissant que ressentent beaucoup de groupes de notre société et que l'on prête attention à ce qu'ils ont à dire.

Le gouvernement s'enorgueillit d'avoir établi d'excellentes relations avec notre grand voisin du Sud et négocie pour qu'on l'écoute avec l'esprit ouvert. Si ce doit être le cas, je recommande fortement au gouvernement qu'il écoute nos amis américains et que le premier ministre (M. Mulroney) fasse attention à ce que dit la lettre qu'il a reçue le 14 avril, pour que les relations canado-américaines puissent continuer à s'améliorer. La voie maritime n'appartient pas seulement au Canada, c'est une voie exploitée en commun. Ce que nous faisons à une influence sur la rive américaine.

● (1140)

J'aimerais mentionner une lettre, datée du 14 avril 1986, signée par un certain nombre de sénateurs américains. Elle était adressée au très honorable premier ministre par le directeur exécutif de la Commission des Grands lacs. On y lit:

Monsieur le premier ministre,

La Commission des Grands Lacs est profondément préoccupée par le projet de loi C-75, qui autorisera la récupération des frais pour l'utilisation des services de garde côtière canadienne.

La Commission admet que le Canada doit obtenir des recettes supplémentaires. La Commission accepte le choix du Canada qui a décidé de faire payer les utilisateurs pour parvenir à cette fin. Cependant, la Commission, en tant que seul organisme de coordination et de défense des intérêts des États établi par eux et approuvé par le Congrès, afin de donner une voix collective aux huit États des Grands Lacs sur les questions reliées aux ressources en eau et les questions connexes, ne peut que s'opposer au libellé actuel du projet de loi C-75.

La Commission a suivi les progrès du projet de loi C-75 au Parlement et elle a participé aux discussions régionales au sujet des répercussions possibles de l'article 4 qui prévoit le recouvrement des frais des services offerts par la garde côtière canadienne. Elle a, en outre, témoigné devant le comité législatif, à Ottawa, le 13 février 1986.

Il est regrettable qu'on n'ait pas tenu compte de son opinion. On poursuit comme suit dans la lettre:

La Commission a souligné quatre points qu'elle jugeait nécessaires avant qu'un projet de loi sur le recouvrement des frais de navigation puisse être mis en oeuvre avec succès.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons un délai. On ajoute: